



COMMUNIQUÉ

BERKANIS :

pourquoi changer ?



Lors de la commission consultative paritaire d'avancement et de discipline (CCPAD) du 26 octobre 2017, sur proposition de FO, le service des ressources humaines civiles (SRHC) du ministère des armées s'est engagé à reconsidérer la situation des agents contractuels de niveau III relevant du décret n° 2001-822 du 5 septembre 2001, afin de leur ouvrir de nouvelles perspectives salariales.

Cet engagement se traduit par la proposition de **transformation de votre contrat** de travail, fondé sur le décret de 2001, en contrat de travail fondé sur l'article 4-1 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

Pourquoi ?

FO, depuis des années, défend l'ensemble des agents Berkanis pour une amélioration de rémunération.

En 2007, avec l'accord du ministre de la défense de l'époque, **FO** obtient la transformation de plus de 150 Berkanis en ATMD, sur volontariat.

En 2012, la loi de dé-précarisation Sauvadet ne répondait pas financièrement aux attentes des agents.

Aujourd'hui, en 2018, l'intégration de ces agents en contrat 84-16 répond complètement à leur situation.

Ils sont en « Rémunération Nette Maintenue » depuis des années, sans possibilité d'augmentation salariale.

Qu'avons-nous obtenu ?

- un contrat à durée indéterminée (CDI),
- l'abondement à la signature de 15 points d'indice majoré (soit 843 euros bruts par an) par rapport à votre rémunération actuelle,
- l'augmentation tous les trois ans de manière automatique à hauteur de 10 points d'indice majoré (soit 562 € bruts annuels),
- l'intégration par ailleurs des éventuelles primes et indemnités liées aux travaux dangereux, salissants, incommodes ou insalubres, au travail de nuit, au travail du dimanche, aux heures supplémentaires, aux astreintes.

FO vous suggère de nous contacter avant l'acceptation de votre nouveau contrat (date limite le 2 juillet 2018).

Merci de votre CONFIANCE !

Paris, le 8 juin 2018



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF

FÉdération syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des Secteurs Assimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com